



**PROVINCE DE QUEBEC
MRC PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-200

**CONCERNANT LES CHIENS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2011-148**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Monsieur Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017, le Conseil de la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement numéro 2017-200 concernant les chiens et abrogeant le règlement numéro 2011-148.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau du directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville pour toute consultation et qu'il entrera en fonction le jour de sa publication.

FAIT ET SIGNÉ à Saint-Ours, ce 6^{ième} jour du mois de juin 2017.

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Par la présente, Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 12 juin 2017, l'avis public ci-haut mentionné aux endroits requis et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de juin 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^{ième} jour du mois de juin 2017.

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier